

Un bol d'air à Autun

du samedi 05 octobre 2024 au dimanche 06 octobre 2024

Organisateur : Claire Bourdoulous	Niveau : Soutenu
Avec accord : Oui	En étoile
Effectif maximum : 6	Auberge

Je vous propose une escapade à Autun sur les anciennes voies romaines aux portes du parc du Morvan.

La ville conserve de son passé antique et médiéval un riche patrimoine qui en fait un des plus importants sites touristiques au cœur de la Bourgogne comme des remparts gallo-romains, la porte d'Arroux, le temple de Janus, la tour des ursulines, la pyramide de Couhard. Et aux alentours, nous trouvons de nombreux châteaux.

Participation aux frais

162 €

Incluant : les transports (taxi et ter Brion-Autun), les frais d'organisation, les frais de l'organisateur, les nuitées à l'auberge avec le petit-déjeuner et le repas du samedi soir.

N'incluant pas : le repas de midi pris en pique-nique et les en-cas et boissons.

Transport

Si vous souhaitez arriver plus tôt ou tard, me prévenir.

N'hésitez pas prendre les billets de train avant la validation de la randonnée.

Aller : Départ vendredi 04 octobre à 17h51 de PARIS GARE DE LYON pour le Creusot-Montceau tgv puis le bus SNCF pour AUTUN.

RV à l'entrée de la gare vers 20h10.

Retour : Départ dimanche 06 octobre de AUTUN à 17h45 en bus SNCF pour Le Creusot-Montceau tgv puis TGV pour PARIS GARE DE LYON.

Arrivée à 20h08.

Hébergement et repas

Chambres de 2 lits individuels, draps fournis, petit déjeuner et diner compris.

Prévoir les pique-niques de samedi et dimanche.

Programme

J1 : St Léger-sous-Beuvray > Laizy - 27 km +550m -700m

Un taxi nous emmènera à St Léger-sous-Beuvray où commencera le début de notre randonnée.

De là, nous suivrons le GRP du tour du Morvan pour aller au point culminant du Mont Beuvray à 821m.

Nous irons voir oppidum de Bibracte, la chapelle Saint Martin et la fontaine Saint Pierre avant de redescendre à Laizy pour prendre le train.

J2 : Autun > Autun - 24 km +400m -400m

Nous partirons de notre hébergement en direction des remparts puis du château du petit Montjeu et du château de Montjeu. Avant de sortir du bois, nous irons voir la cascade de Brisecou.

Nous continuerons la visite de la ville d'Autun avec la pyramide de Couhard, le théâtre romain, la tour de l'horloge, les portes saint André et d'Arnoux pour finir au temple de Janus.

Ce programme indicatif n'est pas contractuel. L'organisateur se réserve le droit de le modifier à tout moment, notamment en fonction des conditions du terrain, d'obstacles imprévus, des transports, du groupe, de la météo et pour toute raison de sécurité. Les participants doivent avoir le niveau physique et technique demandé ainsi que l'entraînement correspondant.

Équipement

Équipement habituel du randonneur (liste sur demande) : protections efficaces contre la pluie et le froid, chaussures confortables, affaires de toilette, pharmacie personnelle, chaussures légères et change pour le soir, bouchons d'oreille, au moins un pique-nique pour samedi (possibilité de faire des courses en ville samedi soir pour le pique-nique de dimanche).

Ne pas oublier sa carte d'identité.

Modalités sanitaires

Chacun devra être en mesure de s'aligner sur les règles sanitaires en vigueur au moment de la sortie.

En cas d'accident grave

Si un accident grave advient lors de la sortie, il est indispensable d'avertir au plus vite les dirigeants du Club. Leurs contacts sont disponibles avec le lien suivant : <https://www.clubalpin-idf.com/contacts-urgence>.

Inscription

Sauf mention contraire sur la page de la sortie, la demande d'inscription est possible dès maintenant en ligne ou auprès du secrétariat. Elle ne sera effective qu'après réception de vos règlements ou paiements en ligne. Vous devez impérativement effectuer tous les paiements demandés à l'inscription y compris les paiements différés.

Les places seront attribuées à partir du **mardi 16 février 2024** selon les [règles de priorité](#) du club.

Vous pouvez vous faire remplacer ou annuler votre inscription à tout moment avant le début de la sortie, moyennant les frais spécifiés dans les [conditions d'annulation et de remboursement](#). À plus de 30 jours du départ, vous pouvez en outre souscrire une assurance annulation pour couvrir ces frais, à l'exclusion d'une franchise et du montant de cette assurance.